

## RECOMMANDATION UIT-R BT.1436\*

**Systemes de transmission pour services interactifs de television par cable**

(Question UIT-R 16/6)

(2000)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) qu'il est nécessaire d'éviter la multiplication des protocoles pour services interactifs;
- b) que les Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-T étudient actuellement les canaux retour;
- c) que l'UIT-T a approuvé la Recommandation UIT-T J.112 – Systemes de transmission pour services interactifs de television par cable,

*recommande*

1 d'utiliser, pour les applications de radiodiffusion sonore et télévisuelle concernées, les protocoles décrits dans la Recommandation UIT-T J.112 (03/98). On trouvera dans l'Annexe 1 de la présente Recommandation un résumé de la Recommandation UIT-T J.112. (Dans le futur, la Recommandation UIT-R BT.1436 prendra en compte l'évolution de la Recommandation UIT-T J.112.)

## ANNEXE 1

**Résumé de la Recommandation UIT-T J.112 – Systemes de transmission pour services interactifs de television par cable**

Cette Recommandation étend le domaine d'application de la Recommandation UIT-T J.83 – Systemes numériques multiprogrammes pour la distribution par cable de services de television, son et données, afin de permettre la transmission bidirectionnelle de données de services interactifs par système à cable coaxial et par système hybride fibre optique/cable coaxial. Elle contient également plusieurs annexes qui tiennent compte des différents environnements de support existants: canal d'interaction destiné aux systèmes de télédistribution par cable pour la diffusion vidéo numérique, interface radioélectrique pour la transmission de données par cable et équipement de transmission de données multimédia par réseau de television par cable.

Bien que ces Annexes reflètent différents environnements, il existe également une importante communauté de conception. Les services peuvent comprendre des services d'accès rapide à Internet ou des services interactifs de television par cable. Les protocoles de transmission IP et ATM sont pris en charge, sans pour autant exclure d'autres protocoles. Les architectures de référence sont toutes fondées sur la Recommandation UIT-R BT.1369, qui décrit les principes fondamentaux applicables à une famille mondiale de systèmes ayant en commun la fourniture de services interactifs de television.

---

\* La Commission d'études 6 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2002 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.